



## Procès-verbal

## VS-SB-2007-03-24

de la séance du Comité élargi SB du 23 mars 2007 à la maison du Sport, Ittigen

---

Début : **12 h 00**

<b>Participants Comité :</b>	Président	Fiorani Luicano	(FL)	<a href="mailto:fiolumo@bluewin.ch">fiolumo@bluewin.ch</a>
	Vice-présidente	Massarotto Marion	(MM)	<a href="mailto:marion.massarotto@massaware.com">marion.massarotto@massaware.com</a>
	Caissier	V.d. Heuvel Tammo	(vdH)	<a href="mailto:tammo.vdheuvel@tiscali.ch">tammo.vdheuvel@tiscali.ch</a>
	Secrétaire	Läng Ursus	(LU)	<a href="mailto:urs@xn--lng-qla.ch">urs@xn--lng-qla.ch</a>
	Seniors	Dailly Pierre	(DP)	<a href="mailto:dailly@bluewin.ch">dailly@bluewin.ch</a>
	Licences & Mutations	Grauwiler Beat	(BG)	<a href="mailto:groili@freesurf.ch">groili@freesurf.ch</a>
	Juniors	Ancarani Dario	(AD)	<a href="mailto:dancarani@bluewin.ch">dancarani@bluewin.ch</a>
Absent, non excusé :	Président sportif	Naef Markus	(NM)	<a href="mailto:naef.m.c@bluewin.ch">naef.m.c@bluewin.ch</a>
<b>Participants sections :</b>	BE	Röthlisberger Hans	(RH)	
	BS	Scialdone Claudio	(SC)	
	JU	Escribano Juan	(EJ)	
	GE	Privat Philippe	(PP)	
	NE	Jeanrenaud Claudine	(JC)	
	NW	Beeler Thomas	(BT)	
	SZ	Züger Max	(ZM)	
	TI	Massarotto Marion	(MM)	
	TG	Unernährer Peter	(UP)	
	VD	Mezenen Didier	(MD)	
	VD	Pari Louis	(PL)	
	ZG	Schleiss Markus	(SM)	
	ZH	Ancarani Mario	(AM)	<a href="mailto:mario.ancarani@hispeed.ch">mario.ancarani@hispeed.ch</a>
	ZH	Schlatter Werner	(SW)	

---

FL ouvre la séance du Comité élargi à 12 h 10.

### Ordre du jour :

#### 1. Journal du quilleur

Selon les statuts, l'organe officiel de SB est le journal « Swiss Bowling-News ». Etant donné que celle-ci n'a plus paru depuis longtemps, il a été décidé à l'assemblée des délégués que l'organe officiel est la page Internet de Swiss Bowling ([www.swissbowling.org](http://www.swissbowling.org)).

Proposition du Comité :

Adapter l'article 6 des statuts SB (voir annexe).

Annuler l'abonnement au « Journal du quilleur » (économie de CHF. 4'500.00).

#### 2. Rédaction d'un règlement Seniors

Proposition faite par Pierre Dailly et Beat Grauwiler (voir annexe).

### 3. Révision de l'art. 24 des statuts SB (double mandat SB / Section)

L'article existant ne correspond plus à la situation actuelle. Une première proposition de modification de Beat Grauwiler a été refusée à la dernière AD. Il y a maintenant à discuter deux propositions :

une d'Iris Karakash et une du Comité SB. Il est décidé que la proposition du Comité sera soumise au vote à l'AD (voir annexe).

De plus, l'article 38 doit être adapté (voir annexe).

### 4. Modification des statuts SB concernant les joueurs Open

Il a été demandé aux sections s'il faudrait intégrer d'une manière ou d'une autre les joueurs Open à SB. L'opinion dominante est que c'est le devoir des sections.

### 5. Habillement de l'équipe nationale (nouveaux T-shirts)

Plusieurs offres sont présentées.

UP va encore demander une autre offre et en discuter avec DA. Si le prix net, imprimé, est de moins de CHF. 45.00, alors cette proposition sera prise en considération. Si le prix est plus élevé, les polos seront commandés auprès d'une autre entreprise ayant transmis une offre.

### 6. Divers

#### Sélection des joueurs pour les Championnats d'Europe

Dans le cadre de l'ancienne équipe nationale, la sélection était effectuée par le comité élargi. PL trouve regrettable que cette année la sélection soit faite par le Comité, respectivement par AD. PL regrette en outre que le Président SB participe en tant que joueur. Selon PL, en raison de son poste, le Président SB doit remplir exclusivement ses obligations formelles et de représentation.

Formation de la sélection : en raison de la proximité de Vienne et donc des coûts relativement bas, le Comité a décidé de participer aux Championnats d'Europe. Cela a été fait dans un délai relativement court, c'est pourquoi le temps a manqué de définir la sélection des joueurs au cours d'un Comité élargi.

AD a été chargé de la sélection le 30 décembre 2006 et a pris en compte les points purement sportifs. FL a été convoqué comme joueur, car il présente une moyenne annuelle élevée et a participé avec succès aux tournois. En plus, il bénéficie d'une grande expérience et connaît les pistes de Vienne. GB prend la responsabilité d'accompagner de la délégation.

RH estime qu'il n'y a pas eu, ou trop peu, d'informations sur la formation d'une nouvelle équipe suisse. Dans tous les cas, il a été fait attention que pour un montant de CHF. 20'000.00 budgété, on soit le plus compétitif possible et donc d'envoyer les meilleurs.

ZM compare la participation aux CE avec le double mandat Section / SB. Le poste président SB ne doit avoir aucune influence sur sa prestation comme joueur. Comme la participation aux CE n'est pas budgétée, ZM demande si le comité de SB a la compétence pour décider d'une participation, respectivement de disposer des finances nécessaires.

VdH communique que la Fédération dispose d'une fortune de plus de CHF. 112'000.00. FL précise que le Comité élargi est aussi habilité à prendre la décision de participer.

Demain dimanche, 25 mars 2007, va se dérouler un premier entraînement avec les joueurs pressentis, dans les conditions d'huilage différentes. AD va informer toutes les sections après cet entraînement sur ses premières expériences et de la suite prévue.

#### Président sportif

Pour permettre au Comité SB de fonctionner, il lui est demandé de prendre les dispositions pour que ce poste soit remplacé. Le travail du Président sportif est en rade depuis des mois. AM est prêt à reprendre cette tâche. Le Comité élargi élit AM à l'unanimité comme suppléant au Comité SB au poste de Vice-président sportif ad interim jusqu'à la prochaine AD.

#### Divers

Claudio Scialdone demande ce qu'il est advenu de sa requête concernant l'encouragement des juniors. Celle-ci a été transmise à la Commission sportive.

Fin de la séance à 16 h 30.

Rédacteur du procès-verbal

Ursus Läng, Secrétaire

**Point 1 de l'ordre du jour :**

Ancien:

Art. 60 L'organe de presse officielle de la Fédération est les « SWISS BOWLING-NEWS ». Leur publication se fait sous le contrôle du rédacteur en chef et du Comité.

Nouveau:

Art. 60 L'organe de presse officiel de la Fédération est les médias définis par l'AD. Leur publication se fait sous le contrôle du rédacteur en chef et du Comité.

**Point 3 de l'ordre du jour, Article 24 :**

Ancien:

Art. 24 Les postes de président, vice-président, président de la commission sportive et du trésorier au sein du comité ne sont pas cumulables avec l'une ou l'autre de ces mêmes fonctions au sein d'une section.

Proposition BEAT GRAUWILER (refusée par l'AD 2006):

Art. 24 Les postes de président, vice-président, président de la commission sportive et du trésorier au sein de la fédération ne sont pas cumulables avec l'une ou l'autre de ces mêmes fonctions au sein d'une section. **Sauf exceptions accordées par l'AD.**

VORSCHLAG IRIS KARAKASH:

Art. 24 **Tout licencié de Swiss Bowling est éligible au sein du comité. En cas de candidatures multiples pour les postes de président, vice-président, président de la commission sportive ou de trésorier, la priorité est accordée à celui ou celle qui n'occupe pas le même poste au sein d'un comité de section.**

VORSCHLAG VORSTAND:

**Art. 24 Tout licencié de SB est éligible au sein du comité. Il doit informer l'AD avant la votation de son poste dans sa section.**

**Point 3 de l'ordre du jour, Article 38**

Ancien:

Art. 38 Le Président SWISS BOWLING convoque la Commission de recours (CR) et la dirige. la CR prend ses décisions à la majorité des voix.

Nouveau:

Art. 38 Le Président SWISS BOWLING convoque la Commission de recours (CR) et la dirige, mais il n'a pas le droit de vote. La CR prend ses décisions à la majorité des voix.